



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022



ID : 031-213705471-20220215-DEL_2022_1_18-DE

- Séance du 15 Février 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

Procurations : 9

Membres excusés : /

Votants : 29

Date convocation : 09/02/2022

Compte rendu affiché le : 17/02/2022

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Ana ROLDAN, Orlane LABAT, Isabelle SIMONETTO, Morgane CARRA, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ.

Procurations : Magali PATINET à Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB à Xavier BERLUTEAU, Raphaël RIGACCI à Morgane CARRA, Olivier CHAPRON à Dominique ALM, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIGAL à Malika BENSOUICI, Valentin DE MUER à Marie-Ange KOFFEL, Jean-Paul ROBERT à Gille DURET, Françoise MALEPLATE à Vicky VALLIER

Excusée : /

Secrétaire : Françoise BARRERE

<p>N° DEL/2022-1-18</p> <p>OBJET :</p> <p>CULTURE, JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE</p> <p>APPROBATION DE DOCUMENTS APRES AVIS DU COMITE DE SUIVI DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL (CRI) AXE SUD</p> <p><u>Rapporteur :</u> M. Jérôme BOUTELOUP, Maire</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle la restitution par la communauté d'Agglomération du Muretain de la compétence école de musique aux 4 communes membres de l'ancienne communauté de communes d'Axe Sud.</p> <p>Considérant la création d'un service unifié, porté par la commune de Seysses, pour exercer la compétence école de musique.</p> <p>Vu la décision du conseil municipal du 19 décembre 2018 portant sur les modalités de transfert de personnel et de restitution patrimoniales et financières aux communes de SEYSSES, FROUZINS, ROQUES et LAMASQUERE suite à la restitution de la compétence supplémentaire « école de musique » par Le Muretain Agglo,</p> <p>Vu l'article 2 de la convention de mise en place du service unifié de l'école de musique, stipulant que « <i>Les actes suivants : budget prévisionnel, compte administratif, projet d'établissement et projet d'école seront présentés sous forme d'un rapport d'activité annuel qui fera l'objet d'une délibération concordante des 4 conseils municipaux, après avis du comité de suivi</i> ».</p> <p>Monsieur le Maire présente le rapport d'activité annuel 2021 ainsi que le budget prévisionnel 2022 et informe que le comité de suivi qui s'est réuni le 27 janvier 2022 a donné un avis favorable sur les documents suivants, joints en annexe de la délibération :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ le bilan d'activité 2021,▪ le projet d'établissement 2021-2025,▪ le projet pédagogique,▪ le règlement des études et règlement intérieur,▪ le budget prévisionnel 2022.
---	--

<p>N° DEL/2022-1-18</p>	<p style="text-align: right;">Envoyé en préfecture le 17/02/2022 Reçu en préfecture le 17/02/2022 Affiché le 17/02/2022</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>- D'approuver les documents indiqués ci-dessus.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le :</p> <p>Affiché le :</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le</p> <div style="text-align: center;">  <p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> </div>

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 17/02/2022
ID : 031-213105471-20220215-DEL_2022_1_18-DE